

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2022 à 19 H30

PRESENTS :

Président : *Antoine MARTINEZ*

Secrétaire : *Claude VASSEUR*

Josette AILLOUD, , Maud CHEVALIER, Anne PEREZ, Sandra HEINRICH, Carine CADILLAC, Cédric LAVABRE, Philippe LAGARDE,

Quorum : **9** : - 9 présents, 4 pouvoirs

EXCUSES :

Laurent HANDCHUMACHER pouvoir à Philippe LAGARDE

Laetitia KLEYKENS pouvoir à Sandra HEINRICH

Capucine DOMINGUEZ pouvoir à Carine CADILLAC

Sylviane GUILLEM pouvoir à Anne PEREZ

ABSENTS

Nicolas HERNANDEZ, Amandine RIOU

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2022.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2 - RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS CONTRACTUELS

Afin de faire face aux charges de service à l'école, il est proposé au conseil municipal de recruter deux agents contractuels à compter du 27 novembre 2022 jusqu'au 8 juillet 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 01 JANVIER 2023

Par délibération du 30/06/2022 le conseil municipal, avait décidé de passer au 1^{er} janvier 2023, à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Compte tenu des informations que nous possédions à l'époque, il avait été choisi la version abrégée.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle nomenclature des comptes, il apparaît que les comptes ont été fortement regroupés dans des catégories beaucoup plus larges. Cela ne permet plus de savoir rapidement la provenance des différentes dépenses effectuées et donc d'avoir

une vue plus analytique pour gérer le budget.

Par conséquent il est proposé de passer à la M 57 développée.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2023

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, avant le vote du budget primitif 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DELIVRER UNE DECLARATION PREALABLE (DP) A LA PLACE DU MAIRE EMPECHE.

Monsieur le Maire ayant déposé une Déclaration Préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques, un autre membre du conseil municipal doit être désigné par délibération pour signer la DP à la place du Maire empêché.

Philippe Lagarde se propose et est élu à l'unanimité, le maire n'ayant pas participé au vote.

6 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 3

En dépenses de fonctionnement, le montant des dépenses de personnel n'a pas été prévu suffisamment lors du vote du budget 2022 et en recettes de fonctionnement le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation n'a pas été prévu car inconnu au moment de l'élaboration du budget mais a été versé pour 64 493.88 €.

En dépenses de fonctionnement : il faut approvisionner le chapitre 012 (dépenses de personnel) au compte 6411 pour 7001 €.

En recette de fonctionnement : on inscrit 7 001 € au compte 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutation).

Signature du président

Signature du secrétaire